

<https://www.snetap-fsu.fr/Reforme-de-la-formation-maritime-secondaire-les-inquietudes-demeurent.html>



Réforme de la formation maritime secondaire : les inquiétudes demeurent !

- Les Dossiers - Enseignement maritime -



Date de mise en ligne : mardi 21 mai 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Depuis des mois, les organisations syndicales et la Direction des Affaires Maritimes travaillent à l'application de la réforme de la voie professionnelle dans les lycées maritimes. Cette réforme doit s'appliquer pour les classes de Seconde dès la rentrée 2019. Nous sommes au mois de mai et de nombreuses inquiétudes demeurent.



En accord avec le monde professionnel, nous avons obtenu que le niveau dans l'enseignement professionnel soit relativement sauvegardé, avec notamment le maintien des prérogatives dans la plupart des filières de formation.

Malheureusement, nous ne pouvons en dire autant de l'enseignement général, pourtant essentiel à la réussite et à l'insertion de nos élèves. Le volume horaire des disciplines comme le français, les mathématiques, les sciences physiques ou l'anglais est gravement amputé. **Ainsi, les heures de travail en groupes de 12 élèves sont supprimées sans concertation.** Les élèves ont absolument besoin de ces heures en effectifs réduits qui permettent la différenciation pédagogique.

De plus, ces diminutions horaires pourraient avoir des conséquences directes pour l'emploi. **De nombreux postes d'enseignants sont menacés** dans le réseau des lycées maritimes.

Nous refusons que la réforme en cours aboutisse à des suppressions de postes et à des non-renouvellements de contrats. La Direction des Affaires Maritimes ne doit pas céder à la pression de l'austérité budgétaire : il faut maintenir les moyens dans l'enseignement maritime. C'est un investissement pour l'avenir !

La proposition faite par notre ministère en décembre d'aligner le temps de service des agents contractuels sur celui des enseignants titulaires allait dans le bon sens. Effectuer 18 heures de face-à-face pédagogique est une garantie pour la qualité de l'enseignement. Il n'y a aucune raison d'imposer à plus de 100 agents dans le réseau d'effectuer 3h hebdomadaires de plus en classe. Cette disposition qui devait être provisoire en attendant une déprécarisation dure depuis juillet 2012.

Les personnels des lycées maritimes sont mobilisés depuis des semaines sur ces questions. Nous avons notamment organisé une action revendicative par l'envoi des notes de [CCF](#) par courrier à l'Unité des Concours et des Examens Maritimes. Nous entendons poursuivre le mouvement par tous les moyens pour obtenir :

- **Le maintien de tous les personnels en poste à ce jour dans l'enseignement professionnel maritime,**
- **L'ouverture de négociations sur les contrats [ACEN](#) en vue du passage à 18h de service hebdomadaire ou d'une titularisation,**

Réforme de la formation maritime secondaire : les inquiétudes demeurent !

- Le maintien des dédoublements actuels à 12 élèves dans les matières générales.

Les organisations syndicales demandent des engagements écrits sur l'ensemble de ces sujets et se tiennent prêtes à une rencontre avec la Direction des Affaires Maritimes, pour en discuter.